

Le 23 février 1763 – Lettre de l’amiral d’Estaing, réponse à une demande ministérielle.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/1/3

Transcription partielle d’une mauvaise copie. On retient les difficultés rencontrées par le Sr du Laurent pour former sa cargaison, et les vexations subies : informations concordantes avec le récit de Poivre. Un tel traitement légitimait selon d’Estaing, le coup de main qu’il s’était proposé de faire en Cochinchine.

L’amiral ne prononce même pas le nom de Poivre dans cette lettre, ce qui s’explique quand on connaît son opinion sur Poivre en 1760 : « J’arrivai à l’île de France [en 1760], de façon à être témoin presque oculaire de son démêlé sur la muscade et le gérofle. Il me semble que l’opinion générale ne lui était pas favorable. Couvrir le manque de réussite par une supercherie, marque au moins de la faiblesse, et ne pas savoir avouer ses fautes est un défaut de caractère. »¹

A Paris le 23 février 1763

Projet sur la Cochinchine

J’ai reçu, Messieurs, la lettre que vous avez jugé convenable de m’écrire le 21 février de cette année ; il est vrai que le Sr Du Laurent me remit à mon départ de la côte de Coromandel un double du journal qu’il avait donné au Conseil supérieur de Pondichéry ; cette pièce volumineuse contenait le récit très circonstancié des vexations et des avanies qu’il avait eu à essuyer pendant son séjour à la Cochinchine. Il y spécifiait le tribut ridicule qu’on y avait imposé à la nation, les difficultés sans nombre qu’il lui avait fallu vaincre pour obtenir le chargement de deux [bats ?], dont la cargaison, médiocrement importante, consistait dans du sucre en pierre ; on y voyait plusieurs preuves [?] de sa probité, de sa bonhomie et de sa patience. C’était dans les papiers de gens plus éclairés que j’avais cherché des cartes, des plans et des connaissances sur la position, sur les défenses, sur les richesses, sur le commerce et sur le gouvernement d’un lieu que je comptais aller attaquer : les journaux du Sr Du Laurent ne pouvaient me servir qu’à constater la légitimité d’une entreprise qui n’a pas été exécutée ; j’ai préféré de nuire aux ennemis du Roi, et je me suis depuis d’autant plus applaudi de l’avoir fait, que [concernant] les ballots de marchandises pris sur les Anglais, des particuliers coupables en ont retiré la plus grande utilité : les trésors de la Cochinchine auraient été la proie de la voracité, de la faiblesse, ou des friponneries de l’Isle de France. Le Sr Du Laurent, à qui je ne communiquais pas mes projets, a pu croire, sans que je le lui aie dit, que je vous remettrais le double de ses journaux ; leur perte est médiocre.

J’ai jeté à la mer avant d’être pris sur la flûte *le Boulogne*, tous les papiers qui auraient pu être utiles aux Anglais ; ils m’ont enlevé le reste. Le journal maritime que j’avais fait jour par jour pendant les vingt-deux mois qu’a duré mon expédition, a été du nombre. Mon amour propre m’aurait peut-être engagé à réécrire, de mémoire, un nouveau journal moins circonstancié si je n’avais cru [...²]. On ne m’a laissé en Angleterre que les vues des lieux que j’avais prises ; lorsque j’y aurais joint quelques copies qui sont restées à l’Isle de France, je pourrai, si cela vous est agréable, Messieurs, vous les remettre. [...³]

Les Indes m’ont paru un pays où il y a des ressources qui ne permettraient pas même de regretter les plus grandes pertes ; mais mon opinion est que si la Compagnie des Indes avait été aussi heureuse, qu’elle l’a été peu, elle n’en serait pas beaucoup plus riche.

¹ A.N. Col F/2C/12 : *Les notes sur l’Asie demandé par Monsieur de la Borde à Monsieur d’Estaing*. Transcrit par L. Malleret dans *Une tentative ignorée d’établissement français en Indochine au XVIII^e siècle. Les vues de L’Amiral D’Estaing*, p.91.

² La copie dont nous disposons est de trop mauvaises qualité pour nous risquer à une transcription de ce passage.

³ idem, une pleine page non transcrite.

J'ai l'honneur d'être etc.

* * *